

2. LES FINANCES ET L'ÉCONOMIE PUBLIQUES

Les recettes des administrations publiques

Les recettes collectées par les administrations publiques leur permettent, d'une part, de financer la fourniture de biens et des services publics et, d'autre part, de jouer un rôle redistributif. Les impôts et les cotisations sociales sont les deux principales sources de recettes publiques. Le montant des recettes collectées par les administrations publiques est déterminé par les fluctuations économiques associées au cycle conjoncturel, de même que par les décisions stratégiques passées et actuelles. Les administrations publiques peuvent par exemple choisir de servir des pensions directement, ou d'autoriser la fourniture de prestations de retraite par des prestataires privés. Leur décision aura une incidence sur le montant des recettes publiques à lever et sur le type d'instrument à utiliser (impôts ou cotisations sociales, par exemple). Même si certains besoins en recettes supplémentaires peuvent être financés pendant un certain temps par le biais d'un endettement, les recettes et les dépenses doivent, à long terme, s'équilibrer pour assurer la viabilité des finances publiques.

En 2013, les recettes des administrations publiques représentaient en moyenne 37,7 % du PIB dans les pays de l'OCDE, un pourcentage similaire aux taux antérieurs à la crise (37,5 % en 2007). Toutefois, entre 2007 et 2009, les recettes moyennes ont chuté de 1,4 p.p., pour s'établir à 36,0 % du PIB. On peut principalement attribuer ce fléchissement à l'atonie ou au ralentissement de la croissance économique constatés durant la crise économique et financière mondiale. En 2013, le montant des recettes collectées variait nettement d'un pays à l'autre. À une extrémité de l'éventail, les recettes des administrations publiques du Danemark, de la Norvège, de la Finlande, de la France, de la Suède et de la Belgique étaient supérieures à 50 % du PIB ; à l'autre extrémité de l'éventail, l'Australie, le Japon, la Suisse, les États-Unis et la Corée ont collecté environ un tiers du PIB, et le Mexique moins d'un quart du PIB. Les données les plus récentes – disponibles uniquement pour un sous-ensemble de pays de l'OCDE – indiquent que les recettes sont restées assez stables entre 2013 et 2014. C'est le Danemark (+2,5 p.p.) qui a enregistré la plus forte hausse de ses recettes, hausse imputable en partie au retour à la croissance économique et au redressement de la demande intérieure (OCDE, 2014a).

On peut aussi, pour comparer les niveaux des recettes publiques, s'intéresser aux recettes collectées par habitant. En 2013, les pays de l'OCDE ont collecté en moyenne 16 851 USD PPA par habitant. Les deux pays ayant collecté le plus de recettes étaient le Luxembourg et la Norvège (respectivement 40 295 USD PPA et 36 431 USD PPA). Dans le cas du Luxembourg, ce résultat peut s'expliquer par l'importance relative des travailleurs transfrontaliers qui, bien que travaillant au Luxembourg, ne sont pas comptabilisés comme des résidents. Dans le cas de la Norvège, ce résultat est lié aux recettes pétrolières. En revanche, les recettes par habitant sont relativement inférieures dans les pays d'Europe orientale, qui sont généralement dotés de systèmes fiscaux moins robustes.

Entre 2007 et 2013, les recettes par habitant des administrations publiques ont augmenté, en termes réels, de 0,13 % par an en moyenne sur l'ensemble de la zone OCDE. Cela étant, la cadence s'est accélérée entre 2009 et 2013, avec une augmentation en termes réels de 2,4 % par an ; s'agissant des pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données, l'augmentation s'est poursuivie à un rythme relativement stable l'année suivante (c.à.d. quand on prend en compte la période 2009-14). Pour leur part, les pays candidats à l'adhésion et les partenaires stratégiques pour lesquels on dispose de données ont enregistré une forte augmentation de leurs recettes par habitant entre 2009 et 2013,

même s'il y a eu un ralentissement l'année suivante (période 2009-14). Somme toute, ces chiffres montrent que les répercussions de la crise financière et économique mondiale ont fortement mis à mal la capacité des administrations publiques à collecter des recettes au sein des pays de l'OCDE, davantage que pour les pays d'autres régions du monde. Cela étant, pour ces autres pays, la tendance semble être en train de changer sous l'effet du ralentissement économique.

Méthodologie et définitions

Les données relatives aux recettes sont tirées de la base de données des *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux* et de la base de données d'Eurostat sur les statistiques relatives aux finances publiques, qui sont établies conformément au *Système de comptabilité nationale (SCN)*. Ce dernier constitue un ensemble de concepts, de définitions, de nomenclatures et de règles approuvés au plan international en matière de comptabilité nationale. Le cadre du SCN a été révisé, et la majeure partie des pays de l'OCDE ont mis en œuvre en tout ou partie la méthodologie actualisée du SCN 2008 (voir l'annexe A pour un complément d'information). Selon la terminologie du SCN, les administrations publiques se composent de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Les recettes englobent les impôts, les cotisations sociales nettes, les dons et d'autres recettes. Le produit intérieur brut (PIB) est la mesure habituelle de la valeur des biens et services produits par un pays au cours d'une période donnée.

On a calculé les recettes publiques par habitant en convertissant les recettes totales en USD de 2011 avec les parités de pouvoir d'achat (PPA) OCDE/Eurostat pour le PIB et en divisant le résultat obtenu par la population. Dans le cas des pays pour lesquels les données sont tirées des *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI, on a utilisé un taux de change implicite basé sur les PPA. La PPA (parité de pouvoir d'achat) est le nombre d'unités monétaires du pays B nécessaire pour acquérir une même quantité de biens et de services dans le pays A.

Pour en savoir plus

OCDE (2014), *Panorama des comptes nationaux 2014*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/na_glance-2014-fr.

Notes relatives aux graphiques

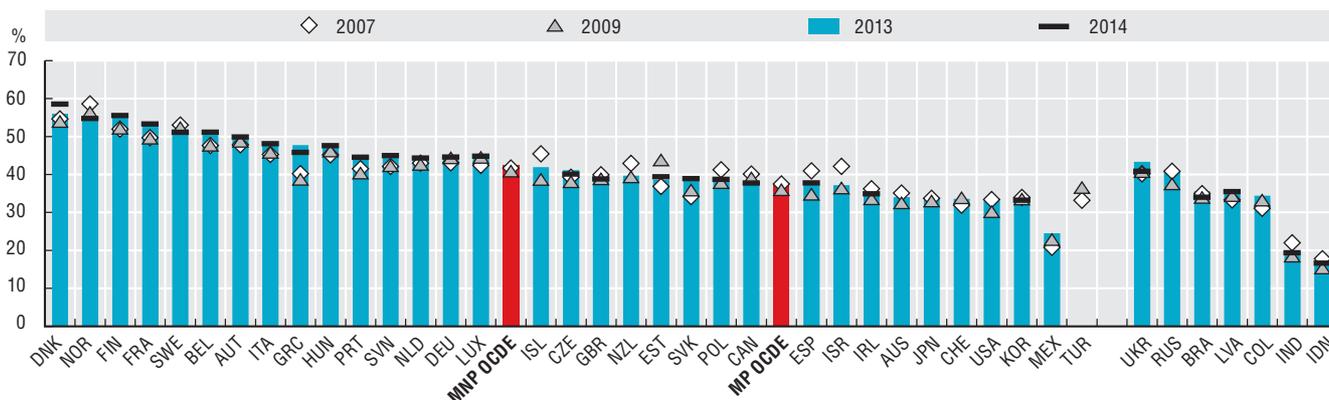
On ne dispose pas de données pour le Chili. Les données relatives à la Colombie et à la Fédération de Russie portent sur 2012 et non 2013.

2.17 et 2.18 : Les données relatives à la Turquie ne sont pas prises en compte dans la moyenne OCDE faute de certaines séries temporelles.

2.19 : On ne dispose pas de données pour la Turquie.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

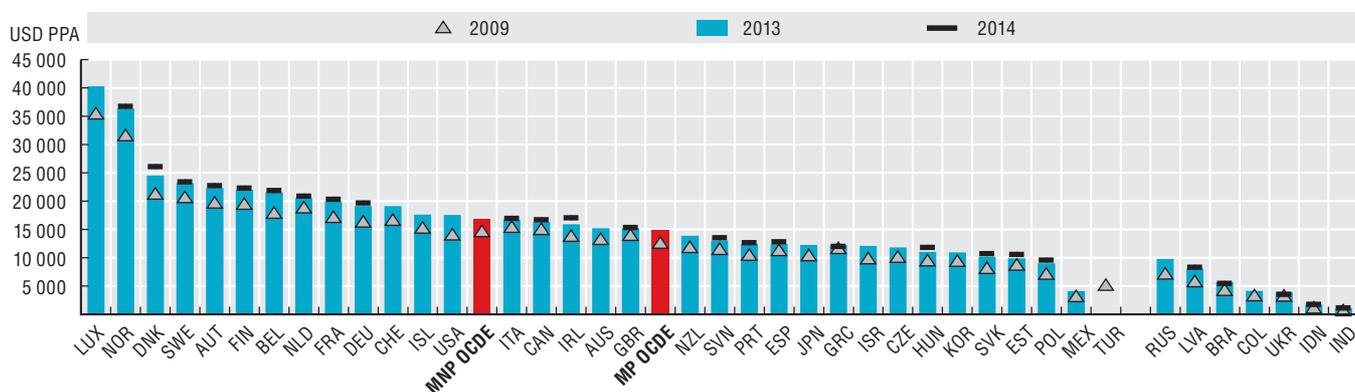
2.17. Recettes des administrations publiques en pourcentage du PIB (2007, 2009, 2013 et 2014)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données). Les données sur les autres grandes économies (Brésil, Inde, Indonésie et Ukraine) sont tirées des Perspectives de l'économie mondiale du FMI (avril 2015).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933347129>

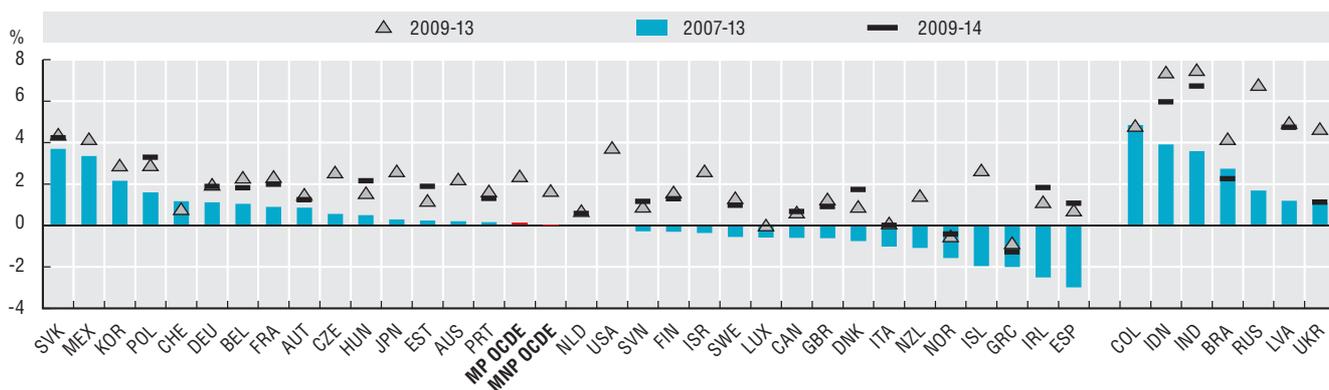
2.18. Recettes des administrations publiques par habitant (2009, 2013 et 2014)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données). Les données sur les autres grandes économies (Brésil, Inde, Indonésie et Ukraine) sont tirées des Perspectives de l'économie mondiale du FMI (avril 2015).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933347139>

2.19. Taux annuel moyen de croissance des recettes publiques par habitant en termes réels (2007-13, 2009-13 et 2009-14)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données). Les données sur les autres grandes économies (Brésil, Inde, Indonésie et Ukraine) sont tirées des Perspectives de l'économie mondiale du FMI (avril 2015).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933347141>



Extrait de :
Government at a Glance 2015

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Les recettes des administrations publiques », dans *Government at a Glance 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2015-13-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.